...perçq, souriant, que sur cent agents officiels de la Reconstitution, 25 ont été remerciés.
— Pour incompétence ?
— Oui... et aussi pour malversations.
Guidés par notre ami Henri Lauridan et M. Leperçq, les délégués visitèrent ensuite la ville et prirent plusieurs photographies des ruines.

Encore la plaie d'argent

A 16 h. 1/2, les membres de la C.G.T. étaient de retour à la Mairie de Lille, où ils furent reçus par Gueltton dans le bureau du secrétaire général, mis avec obligeance à leur disposition par M. Planque.

Gueltton exposa, sous son sombre jour, la crise du chômage, déplorant que le Gouvernement n'ait rien prévu, rien fait pour l'éviter. Nous manquons d'argent, dit-il, pour le déblaiement et les sinistrés souffrent du même mal. Sur 80.000 francs promis, on en donne au maximum vingt mille. Toute l'œuvre de reconstitution est paralysée par le manque d'argent.

Parlant des habitations à bon marché construites par des sociétés privées, l'adjoint au maire estime que l'Etat et les municipalités devraient avoir droit de regard sur elles, afin d'empêcher des abus. Les ouvriers qui ne plairont pas aux patrons n'auront pas de logement dans ces maisons.

— C'est la reconstitution des fiefs, déclare DUBREUIL. Quand le patron met un ouvrier à la porte, celui-ci ne trouve plus de travail dans d'autres établissements et se voit forcé de quitter le pays.

Agache se montre partisan de la création de cités-jardins, où les ouvriers des diverses professions trouveraient un logement sain et agréable.

Après un échange de vues sur l'emploi de la main-d'œuvre étrangère, AGACHE renouvelle à Gueltton ses félicitations pour les plans d'extension et d'embellissement de la ville, qu'il a admirés au marché Saint-Martin.

FRANCQ remercie la Municipalité socialiste pour son excellent accueil, et l'on se sépare dans une franche cordialité.

La maison du mystère

Les Services de la Reconstitution, rue Saint-Bernard, avaient été informés, vers midi, de la visite de la C.G.T. à 17 h. 1/2.

Quand nous arrivons, à l'heure indiquée, un bruyant effarement semble se manifester dans une atmosphère parfumée et un frou-frou précipité. Par une fâcheuse et étrange coïncidence, tous les chefs de service viennent d'être appelés d'urgence, comme par hasard, à la Préfecture.

M. Naudin n'est pourtant pas Gascon, mais il a plus d'un tour dans son sac.

Quelle raison a donc pu déplacer, à heure fixe, tous ces importants personnages ?

Mystère... beaucoup plus facile à pénétrer que celui de la Sainte-Trinité !

M. le Préfet ne nous en dira rien, car c'est l'homme discret par excellence, sachant, à l'occasion, imposer à d'autres son mutisme diplomatique.

E. POLVENT.

La C. G. T. veut continuer d'être

ELLE VA SE METTRE A L'ABRI DES CONSEQUENCES DU JUGEMENT

Paris, 19 janvier. — La Commission Administrative de la Confédération Générale du Travail s'est réunie pour examiner les conséquences du jugement de la 11e Chambre du Tribunal Correctionnel de Paris, qui condamne la C. G. T. à la dissolution. Après examen, la Commission Administrative a décidé de prendre toutes mesures propres à mettre la Confédération à l'abri de conséquences du jugement. Par voie de circulaire, des instructions seront données aux organisations confédérées, démontrant la continuité de l'action fédérale.

La Commission Administrative a décidé d'organiser des tournées de propagande dans les Basse-Pyrénées, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, la Creuse, la Nièvre, la Corrèze, la Charente, l'Ariège et la Vienne. Des délégués confédéraux iront prendre la parole à FOURMIES, Versailles, DUNKERQUE et Paris.

La C. G. T. sera représentée aux Congrès des Unions départementales du Cher, de l'Eure et des Vignerons de la Marne.

En accord avec la Fédération de l'Agriculture, la C. G. T. examinera les moyens les plus efficaces pour aider les métayers des Landes.

La Commission Administrative a enfin pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion du Bureau International Syndical, qui se tiendra le 26 janvier, et jours suivants à Amsterdam. Elle a approuvé l'esprit des décisions qui doivent être apportées à toutes ces questions d'ordre international.

Le Congrès du Bâtiment a terminé ses travaux

Paris, 19 janvier. — A l'issue de ses travaux, le Congrès du Bâtiment a fait la déclaration suivante :

« Le Congrès déclare que si des mesures énergiques ne sont pas immédiatement appliquées pour la reconstitution de la propriété rurale et de la propriété bâtie, la reconstitution des départements dévastés sera indéfiniment ajournée, et la renaissance économique de la France sera rendue impossible. »

Le Congrès a en outre accepté en principe les prestations allemandes en matériaux, et repoussé la main-d'œuvre allemande.

De l'or en plomb

C'EST CE QUE VENDAIENT D'ADROITS FILOUS A DE NAIFS TRAFIQUANTS

Marseille, 19 janvier. — La brigade mobile vient d'arrêter les nommés Marius Ascheri et Michel Ro, qui firent de nombreuses victimes parmi les commerçants et particulièrement parmi les trafiquants d'or. Ceux-ci seront poursuivis à leur tour.

Voici comment les deux filous opéraient : vêtus comme des paysans, ils arrivaient sur la Côte d'Azur, portant au bras un panier dans lequel étaient des provisions qui dissimulaient des petits sachets contenant de 16 à 18.000 francs en pièces d'or.

Non sans jouer la comédie, l'or était offert à l'acheteur, [illegible] le marché était aussitôt conclu.

Sur ces entrefaites, un comparse arrivait, distrayait l'acheteur, permettant ainsi à ses complices de substituer aux sachets d'or des sachets [illegible] mais ne renfermant [illegible] de pièces de plomb et le tour était joué.

Les escroqueries du marquis de Bougy

AVEC DEUX AIGREFINS IL S'ETAIT FAIT LIVRER POUR 700.000 FRANCS DE MARCHANDISES

Paris, 19 janvier. — Le 15 novembre 1920, un nommé Abel, en compagnie d'un nommé Legrand, parfumeur, fondait, 32, rue de Paradis le « Comptoir d'Exportations ». Un jeune marquis de 22 ans, de Bougy, fut associé et chargé de la direction de ce comptoir. Il avait signé 3 contrats. Le premier le donnait comme propriétaire de la firme, le second déclarait qu'il était directeur appointé, et enfin le troisième disait qu'il n'était rien du tout.

Il exhibait l'un ou l'autre selon la personne qui se présentait au comptoir.

C'est dans ces conditions que les marchandises furent livrées rue de Paradis. Il y en avait pour 700.000 fr. La maison n'avait remboursé que 35.000 fr. A ce moment, 2 plaintes furent portées. L'enquête menée par M. Guillaume, commissaire de police, a amené l'arrestation des 3 associés. Ce sont : Abel Massieu, 15, rue de l'Aqueduc, né le 25 décembre 1886, à Noyer-en-Ouche (Eure). Abel a été condamné 14 fois, la dernière à Bordeaux, pour désertion. Pendant les hostilités il se trouvait en Belgique. On recherche si ce sujet n'a pas entretenu des relations avec les Allemands ; Théophile Legrand, parfumeur, le marquis de Bougy, 22 ans.

Les Hohenzollern indésirables

On mande de Vienne :

« Le journal « Abend », de Vienne, dit tenir de source sûre la nouvelle selon laquelle le gouvernement hollandais aurait l'intention de signifier à la famille impériale allemande d'avoir à quitter le pays. Le gouvernement hollandais serait entré en possession de documents [illegible] que l'ex-souverain et l'ex-kronprinz auraient abusé du droit d'asile en organisant sur le territoire hollandais une campagne d'agitation contre le gouvernement de Berlin. »

Ce que veut faire le nouveau Gouvernement

La déclaration ministérielle sera lue aujourd'hui

Paris, 19 février. — M. Briand a achevé aujourd'hui l'élaboration de la Déclaration Ministérielle, dont les grandes lignes avaient été arrêtées dans les Conseils de Cabinet tenus hier et avant-hier, à la suite de la constitution du Ministère.

Dans une dernière conférence, à laquelle ont pris part cet après-midi, MM. Briand, Barthou, Marraud, Doumer, Bonnevay, Loucheur, Daniel-Vincent, Dior et Lefebvre du Prey, le texte de ce document a été définitivement approuvé. Il sera soumis demain matin au président de la République et lu l'après-midi à la Chambre par M. Briand, président du Conseil, et au Sénat, par M. Marraud, Ministre de l'Intérieur en remplacement de M. Bonnevay, Garde des Sceaux, qui est atteint de conjonctivite, et ne pourra pas assister à la séance.

SON BUT

La Déclaration indiquera sur quelles bases et dans quel but précis, s'est formé le Cabinet qui s'appuiera sur une large majorité républicaine, fidèle aux institutions constitutionnelles et résolue à faire respecter les lois de laïcité.

Le concours volontaire et discipliné de cette majorité est indispensable, si l'on veut faire aboutir rapidement les réformes sociales réclamées par la démocratie. Le gouvernement conviera le Parlement à s'associer à lui pour pratiquer à l'égard de la classe ouvrière une politique de confiance et de collaboration dans l'ordre et la légalité.

LE PROBLEME MILITAIRE

Un passage de la déclaration ministérielle est consacré au problème militaire. Les projets déposés par le précédent cabinet en plein accord avec les plus hautes autorités militaires du pays, prévoient les conditions dans lesquelles il pourra être procédé, sous des garanties spéciales, à la réduction de la durée du service. Le Gouvernement s'emploiera à les faire entrer dans le domaine de la réalité.

LA QUESTION FINANCIERE

La déclaration traitera ensuite la question financière, qui est tout entière dominée et même conditionnée par le problème capital des réparations dues par l'Allemagne. D'une part, en effet, il faudra réaliser un vaste programme d'économies et d'assainissement de nos finances en s'efforçant d'adapter nos dépenses aux recettes budgétaires.

LE TRAITE DE PAIX

Mais, par ailleurs, le Gouvernement soucieux de hâter le relèvement des départements dévastés, s'attachera à obtenir de l'Allemagne, l'exécution du traité, sans recourir à la violence, si le Reich de son côté, se montre disposé à remplir ses engagements, tant au point de vue du désarmement, que du paiement des dommages que l'Allemagne a volontairement accumulés. Vis-à-vis de l'Allemagne, le maintien des alliances scellées sur les champs de bataille s'impose donc ; il n'est pas moins nécessaire pour assurer la continuité de notre politique extérieure. En Orient, notamment, la France s'attachera à maintenir et à consolider ses droits acquis, conformément à ses traditions séculaires.

LA QUESTION RUSSE

En ce qui concerne la Russie, le nouveau Cabinet, tout en continuant à laisser à nos nationaux, la liberté de commerce, ne reprendra pas de relations politiques avec le Gouvernement des Soviets, tant que celui-ci n'aura pas donné des garanties qu'il est disposé à respecter la volonté librement exprimée du peuple russe, en même temps que les engagements internationaux des gouvernements russes qui l'ont précédé.

« L'héritage » d'un voleur

IL LE DILAPIDAIT DANS UNE MAISON CLOSE D'AMIENS

Amiens, 19 janvier. — Originaire d'Amiens, où il laissa un mauvais souvenir, Albert Devillepoix, 27 ans, habitait depuis quelque temps Paris, où il avait récolté un mois de prison, le 13 novembre dernier. Samedi soir, il débarquait à Amiens, porteur d'une vingtaine de mille francs. Ainsi lesté, il s'en fut dans une maison de tolérance du Fort-d'Aval, en compagnie d'un sien cousin, jeune homme de 20 ans.

Il manda le patron à qui il déclara avoir fait un héritage, puis lui remit en dépôt les 22.000 francs qu'il possédait.

Devillepoix entra ensuite en relations avec les pensionnaires de l'établissement... « Je vous laisse à penser la vie, qu'il fit avec tant d'amies... »

Champagne, dépeuners, dîners, cadeaux multiples avaient déjà englouti 13.000 francs, et, Devillepoix, mis en appétit, se disposait à continuer.

Mais quelqu'un troubla la fête.

M. Monicault, commissaire divisionnaire de la 16e brigade mobile, accompagné de deux inspecteurs, fit une descente, dans le but louable de connaître les sources de la fortune du quidam :

Après qu'on eut saisi les 9.000 francs, reliquat du soi-disant héritage, quelques questions furent posées, que Devillepoix trouva fort indiscrètes.

Après maintes dérobades, il finit par avouer que le 15 courant, vers midi, flânant rue du Faubourg Saint-Antoine, il avait remarqué une usine de moulage en construction. Comme il ne voyait personne, l'idée lui vint d'y pénétrer. Avisant le bureau-caisse, il entra et fit main-basse sur tout l'argent qui s'y trouvait. Il se rendit compte ensuite qu'il avait soustrait 40.000 francs. Le soir même, Devillepoix prenait le train pour Amiens. On sait le reste.

En attendant que ses dires soient contrôlés, il a été déféré au Parquet en compagnie de son jeune cousin, lequel est inculpé de complicité.

Les Industriels Anglais à Roubaix-Tourcoing

UNE VISITE DES CHAMPS DE BATAILLE

La troisième journée a commencé par une longue randonnée, en auto, sur les fronts les plus rapprochés de notre région. Ypres et Bailleul constituaient les points principaux de cette captivante excursion. Les Britanniques, au cours d'un pieux pèlerinage au « Cimetière des tanks », puis à la nécropole de Gheluvelt, où des milliers de Tommies, alignés, dorment leur dernier sommeil, ont donné libre cours à une légitime émotion. D'Ypres, Bailleul fut rapidement atteint et leur donna l'occasion d'une très chaude réception par M. Natalis Dumez, qui fit toucher du doigt à nos alliés la barbarie inconcevable du boche.

LE LUNCH

A une heure, le retour à Tourcoing était opéré et le lunch préparé à l'intention de ses hôtes par la Chambre de commerce, fut l'occasion de nouvelles et chaleureuses manifestations de l'entente cordiale économique.

UNE ASSEMBLEE GENERALE DE DEUX DELEGATIONS

A 15 heures, dans la salle des séances de la Chambre, eut lieu l'ultime assemblée des délégués de Bradford et Roubaix-Tourcoing.

MM. Louis Lorthiois, Emile Toulemonde, Eugène Mathon, Joseph Wibaux, du côté français; MM. Harry Sutcliffe, E.-R. Firth, Norman Rae, D. Hamilton, pour les Britanniques, conduisaient pour la dernière fois les intéressants débats, dont les conclusions faciliteront puissamment les rapports commerciaux entre nos deux pays.

Lecture est donnée des rapports résumant les projets adoptés pour chacune des catégories du textile :

Peignage. — (Rapporteur, M. Albert Prouvost). — Il est surtout question des inconvénients du chanvre et du jute qui se mêlent, lors des opérations, à la laine et proviennent des emballages défectueux. On émet le vœu de substituer le papier aux deux textiles précités, au besoin en donnant des primes aux producteurs.

Négoce de laines. — (M. Louis Lorthiois). — Plusieurs vœux sont émis : mêmes conditions faites pour le fret d'Australie à Dunkerque qu'aux importateurs anglais; acheteurs et vendeurs français traités en Angleterre sur le même pied que leurs collègues d'outre-Manche ; conditions à 18 1/4 sur les peignés; tolérance de 0,5 % de corps étrangers dans les peignés gras, pour unifier les opérations de conditionnement.

Convention d'arbitrage franco-anglais pour les laines et poils bruts lavés, peignés, blousses, déchets, laines cardées, artificielles, etc. — Une convention d'arbitrage pour les laines est établie, pour resserrer les liens qui unissent l'Angleterre à la France, et éviter autant que possible l'intervention des tribunaux dans les litiges commerciaux. Les représentants des Chambres de commerce de Bradford et de Roubaix-Tourcoing devront, pendant les négociations premières, au moment de la conclusion d'un contrat, stipuler que les litiges qui pourraient s'élever seront soumis à l'arbitrage des Chambres de commerce.

D'un commun accord, il est convenu que la Chambre de commerce compétente est celle du vendeur. En cas de litige, deux arbitres seront désignés par la Chambre de commerce compétente. Un tiers arbitre pourra éventuellement les départager. La solution est définitive et irrévocable; aucun recours ne sera admis. (Rapporteurs, MM. Eugène Mathon et Emile Toulemonde).

A l'issue de cette intéressante séance, M. Louis Lorthiois a remercié M. Harry Sutcliffe et ses collègues de leur visite, aussi amicale que pratique, et qui leur sera rendue par nos industriels, à Bradford, au mois d'avril prochain.

Du sang sur les rails à Lille-Délivrance

UN OUVRIER A ETE ECRASE PAR UNE RAME DE 11 WAGONS

Le chantier de « Lille-Délivrance » a été le théâtre d'un triste accident qui a coûté la vie à l'ouvrier qui en fût victime.

Le 18 janvier, à 17 heures, sa journée terminée, un terrassier Debruyne Arthur, âgé de 48 ans, occupé audit chantier et demeurant à Haubourdin, rue Auguste Potié, regagnait sa demeure en compagnie d'un camarade et en suivant la voie provisoire qui traverse le chantier. Causant à son camarade Masselis Louis, demeurant aussi à Haubourdin, rue du Castel, n. 10, il n'entendit pas arriver derrière lui une rame de 11 wagons que refoulait une machine. Le malheureux violemment tamponné tomba sur le rail devant son camarade qui, incapable de faire arrêter les wagons lancés, vit ainsi périr Debruyne écrasé par les lourdes voitures.

On releva le corps et il fut transporté dans une maison voisine où le docteur Lepan de Lomme (Marais) mandé en toute hâte ne put que constater le décès dû au broyement du bassin.

M. Bichelmi, commissaire de police de Lomme, accompagné du sous-brigadier Delpierre, procéda à une enquête en vue d'établir les responsabilités.

La victime qui était célibataire, n'habitait Haubourdin que depuis peu de temps.

Un fraudeur a été arrêté pour la trente-troisième fois

Hier, sur le territoire de Wattrelos, la douane mobile de Roubaix a procédé à l'arrestation d'un fraudeur habituel, Henri Vollekyndt, âgé de 53 ans, électricien de sa profession, et demeurant à Roubaix.

Vollekyndt se rendait en Belgique avec un chien de forte taille et dressé, qu'il avait l'intention de faire rentrer ensuite en France avec une charge de tabac.

Remis à la gendarmerie de Wattrelos, Vollekyndt sera transféré ce matin à Lille, où, pour la trente-troisième fois, il ira faire un stage à la maison d'arrêt.

Après la catastrophe d'Armentières

UNE JEUNE FILLE A SUCCOMBE

Mlle Madeleine Mercier, 19 ans, de Wer[illegible], une des victimes de la catastrophe d'Armentières, hospitalisée à l'hôpital Saint-Sauveur, à Lille, et qui avait dû être amputée de la jambe gauche, a succombé hier à ses blessures.

Une maison s'écroule à Hérin

TROIS PERSONNES SONT BLESSEES

Mardi, vers midi, la violente tempête qui a régné sur nos régions a provoqué l'écroulement d'une maison occupée, route Nationale, par Désiré Quarrez, cultivateur.

La toiture et la voûte, constituant un millier de kilogs de décombres, se sont abattues sur l'homme et la femme âgés d'environ 80 ans et sur leur fille, âgée de 58 ans, blessant Quarrez aux côtes ; sa fille, à l'épaule et fracturant deux côtes à la mère.

Les trois blessés ont été transportés chez M. Quarrez fils ; le docteur Lesecq, leur a donné les premiers soins.

M. Béal, maire d'Hérin et les gendarmes se transportèrent sur les lieux pour faire les constatations d'usage.

L'Affaire des métaux

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE FAIT APPEL DU JUGEMENT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

L'affaire des Métaux n'est pas encore terminée. Jeudi dernier, le Tribunal correctionnel avait rendu son jugement et condamné un certain nombre de prévenus. On sait que des habitants des arrondissements de Douai, Valenciennes et Lille s'étaient, après l'armistice, appropriés les fils de cuivre et d'aluminium de la ligne téléphonique installée par les Allemands, entre Douai et Valenciennes.

Ces fils, dont la valeur dépassait un million, furent revendus à des brocanteurs.

Quoiqu'il en soit, les condamnations prononcées ne dépassèrent pas 50 et 25 fr. d'amende.

Le Ministère public, jugeant la répression insuffisante, a interjeté appel de ce jugement hier mercredi.

Noyé dans un chaudron

DANS CET ETAT, UNE HABITANTE D'HAILLICOURT RETROUVA SON BAMBIN

Mme Dupouy, ménagère, à Haillicourt, demeurant cité numéro 25 bis, qui venait de lessiver une robe dans un chaudron, était allée la mettre sécher dans sa cour, abandonnant, dans la maison, son jeune fils Arthur, âgé de 19 mois.

Lorsque la mère rentra, quelques instants après, elle trouva tombé dans le chaudron, plein d'eau, son bambin, qu'elle retira aussitôt.

Malheureusement, la mort avait déjà fait son œuvre.

On juge du désespoir de la pauvre femme.

AUX CONSEILS DE GUERRE

ON REPARLE DES DENONCIATRICES DE TOURCOING

Le capitaine Fouache, du 1er Conseil de guerre, vient de reprendre l'instruction de l'affaire des dénonciatrices de Tourcoing, dans laquelle sont inculpées Arthémise Delannoy femme Declercq, 61 ans, et sa fille, Léa, 35 ans, tenant toutes deux, avant la guerre, un magasin de quincaillerie.

Nous avons déjà tenu nos lecteurs au courant de cette affaire, qui fit sensation à Tourcoing et dans la région.

Au début de la guerre, Arthémise Delannoy partit en France non occupée comme dame de la Croix-Rouge. En 1915, elle revint à Tourcoing et fit la connaissance d'un nommé Georges, policier boche, qui venait de la part de son frère, prisonnier, pour lui remettre des lettres.

Un huissier, M. Portel, prévint les deux dames que le boche était un policier. Comme ces dernières s'occupaient de contre-espionnage, elles ne tardèrent pas, en effet, à être dénoncées par Georges et à être arrêtées.

Prises de peur, elles dénoncèrent alors les personnes faisant partie du service régional de contre-espionnage, notamment M. Portel, qui fut condamné à mort; Dron, sénateur, maire de Tourcoing; Lenfant, commissaire central, et Belletête. Tous trois furent condamnés à 18 ans de travaux forcés.

En décembre 1918, les Anglais firent arrêter ces femmes, mais elles furent relâchées peu après.

En décembre 1920, elles furent réincarcérées.

Dernièrement, le bruit avait couru à Tourcoing que le policier boche avait été arrêté, mais cette nouvelle ne tarda pas à être prouvée fausse.

Les deux femmes inculpées avaient été simplement appelées au commissariat de police pour reconnaître une photo du policier, qu'elles avaient connu. Etant incarcérées, elles ne purent naturellement pas se rendre à la convocation qui leur avait été adressée.

L'instruction de l'affaire se poursuit. [illegible]

Une nouvelle émission de 50 millions de papier-monnaie

C'est ce que veulent faire les Chambres de Commerce du Nord et du Pas-de-Calais.

Le groupement régional économique des Chambres de Commerce du Nord et du Pas-de-Calais s'est réuni hier à Lille à la Nouvelle Bourse de Commerce. Au cours de cette réunion qui dura de 15 à 17 heures, un grand nombre de questions ont été passées en revue.

Les Chambres de Commerce ont été avisées que le vœu de la Chambre de Commerce de Lille, concernant la question du « forfait » à imposer à l'Allemagne, avait été pris en considération et transmis au Ministère compétent.

Une très importante décision a été prise. Vu la pénurie de monnaie, le groupement régional économique a décidé de demander au Ministère des Finances l'autorisation d'émettre pour 50 millions de papier-monnaie. Ce papier sera choisi aussi solide et pratique que possible. Les Chambres de Commerce, on le sait, ne peuvent mettre en circulation des monnaies métalliques.

Plus encore que la région parisienne, nos contrées souffrent du manque de monnaie divisionnaire. Il importe grandement de remédier, selon nos moyens, à cette pénurie regrettable de petite monnaie. La réponse du Ministre est attendue.

POUR LA SUPPRESSION DES PASSEPORTS

On s'éleva ensuite contre les passeports franco-belges. Cette formalité n'offre aucun avantage sinon de procurer quelques ressources aux trésoreries. Mais à côté de cela, elle est une entrave sérieuse à la reprise des affaires entre les deux pays en cause et fait perdre de ce fait, des sommes considérables au commerce des régions frontières. Le groupement émet donc un vœu relatif à la suppression des passeports entre la France et la Belgique, attendu que ce régime offre beaucoup plus d'inconvénients qu'il ne présente d'avantages réels.

L'APPLICATION DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Les Chambres de Commerce croient ensuite de leur devoir, d'attirer l'attention du gouvernement sur la façon dont certains agents des Contributions envisagent l'application de la taxe sur le chiffre d'affaires. Il serait bon que des instructions précises viennent mettre définitivement au point cette question délicate.

A 19 heures, cette réunion qui était présidée par M. A. Descamps, président de la Chambre de Commerce de Lille, prenait fin.

A LA COUR D'ASSISES DU NORD

ATTENTAT A LA PUDEUR A SAINT-POL-SUR-MER

L'accusé est le nommé Gustave Papegaey, âgé de 27 ans, né à Dunkerque, manœuvre de maçon, demeurant à Saint-Pol-sur-Mer.

Il a déjà été condamné à 2 mois de prison pour vol. Les débats ont lieu à huis clos. Papegaey est condamné à 1 an de prison.

LILLE

Le trésor espagnol

OU IL EST QUESTION D'UNE CLEF, D'UN GARDIEN DE PRISON, D'UN ALGUAZIL ET D'UN « PIGEON PLUMÉ », LEQUEL EST UN BRAVE COMMERÇANT TOURQUENNOIS

Connaissez-vous le trésor espagnol ? C'est à peu près aussi nouveau que les « Deux Orphelines » et ça n'a rien, pour cela, perdu de sa fraîcheur ni de son succès.

M. D..., un habile commerçant de Tourcoing, vient d'ailleurs de faire le voyage tout exprès à Madrid pour le voir. Ça lui a coûté une vingtaine de mille francs et passablement d'émotions qu'il a confiées dès son retour à la Sûreté générale, à la Brigade mobile, au commissaire de son quartier, à d'autres personnes aussi qui ne sont pas encore revenues de leur surprise, qu'un homme comme M. D..., qui n'avait pas jusqu'alors donné des signes extérieurs d'originalité, ait pu se livrer à des fantaisies aussi anormales pour son état et pour son âge.

Voici d'ailleurs comment M. D... lui-même a rapporté les faits :

Il y a quelque temps, M. D... recevait d'Espagne une lettre l'informant qu'un prisonnier détenu actuellement dans une geôle madrilène lui ferait don d'une fortune s'il consentait à lui apporter de quoi sortir de prison.

L'offre était alléchante et fort bien présentée, et notre brave commerçant crut avoir découvert la poule aux œufs d'or.

Lesté de billets de mille, joyeux comme un stocker qui [illegible] une vague de hausse, M. D..., guilleret et rajeuni, [illegible], prit son « plaid », son « sombrero » et sa valise, et s'embarqua pour le pays de cocagne qu'était pour lui Madrid.

Le train file rapide. M. D... s'impatientait cependant et maudit maintes fois, au cours de route, les cheminots, les Compagnies et peste contre le matériel... Enfin, il arrive.

« Madrid, tout le monde descend ! » (Ceci fut dit en espagnol). Quoique cela, M. D..., qui ne sait pas l'espagnol, descendit...

CES ESPAGNOLS, QUELS GENS AIMABLES !...

« Olé ! Olé ! Belle Andalouse, ne soit pas jalouse... »

C'est peut-être en fredonnant cette cantilène « Marjolaine » que M. D... fit ses premiers pas sur la terre [illegible] des « miradores ».

Le rendez-vous était [illegible], dans un hôtel...

Au coin de la rue, un « alguazil » faisait [illegible] les cent pas.

Avec cette vague crainte de l'uniforme qui subsiste chez tous les contribuables français, M. D... s'avança respectueusement.

— Pardon, Monsieur l'Agent.

— Monsieur !...

Miracle, l'agent parlait le français. M. D... [illegible] pour la police espagnole.

— Voilà, monsieur l'Agent, je cherche l'hôtel... heu... l'hôtel... heu...

— Attendez, je vais vous y conduire.

Et, fort civilement, l'agent conduisit, en effet, M. D... à l'hôtel qu'il désirait.

Et dire qu'il y a des gens qui passent inutilement des années à user leurs fonds de culotte sur les bancs de l'école à étudier des langues étrangères !... Mais le français n'est-ce pas la langue universelle...

C'est du moins ce que pensa M. D... en entrant dans son hôtel. Tout le monde, en effet, y parlait couramment le français.

Le garçon d'hôtel qui attendait Monsieur, le chasseur, qui se mit illico au service de « Monsieur », ce qui devint l'actif et [illegible] intermédiaire.

M. D... avait hâte d'en terminer, et le chasseur [illegible] « l'homme que vous savez » dont vous savez » et « qui, dans le plus grand mystère... etc... » [illegible]

OU L'ON VOIT ENFIN UN GARDIEN DE PRISON AIMABLE

D. [illegible] bientôt [illegible] avec lui un imposant gardien de la prison royale.

Impressionné par ce majestueux gardien, M. D... exposa [illegible] de son mieux l'objet de sa visite.

Le gardien se fit d'abord tirer l'oreille, objecta les difficultés, sa situation en péril, sa famille sans ressources. Bref, on débattit l'affaire et l'on tomba d'accord que, pour une bagatelle de 17.000 francs le porte-clef fermerait les yeux et ouvrirait la porte.

M. D... versa les 17.000 francs, régla d'avance à l'hôtel quelques menus frais, donna quelques pesetas à l'agent, [illegible], et attendit enfin l'arrivée du noble prisonnier.

LA CLEF DU TRESOR

Dans la soirée, le gardien revint à l'hôtel, où il retrouva M. D... En grand mystère, il lui remit une clef.

« Mais, ajouta-t-il, comme ce n'est [illegible] le prisonnier, comme il peut se faire que l'heure ne soit pas propice aujourd'hui, voici donc ce que vous, en attendant, pourrez toujours faire :

» Vous allez vous rendre à Lyon, à la banque X..., où vous demanderez le compte en question. On vous remettra une valise, avec... ce que vous savez. Cette clef est celle de ladite valise.

» Sitôt en possession de la chose, vous courrez à l'adresse convenue et vous attendrez. »

Muni de ces renseignements, qui pouvaient ne pas être clairs pour le geôlier mais qui étaient lumineux pour lui, M. D... prit la clef, son plaid, son sombrero et sa valise et, après avoir soldé le reliquat de ses frais d'hôtel, reprit sans plus tarder le train pour Lyon, où la plus étonnante surprise l'attendait.

A LA BANQUE X...

Quoi de plus émouvant que de sentir à deux doigts de la fortune, de n'avoir qu'à prononcer le « Sésame » magique pour posséder enfin le trésor si longtemps convoité ?

C'est ce que pensait sans doute M. D... en attendant son tour devant le guichet de la banque, derrière lequel opérait méthodiquement un employé impassible.

Enfin, son tour survint.

— Je suis, monsieur, chargé de retirer une valise que M. X... déposa dans un de vos coffres-forts il y a quelque temps.

» Voici qui je suis : ce sont mes papiers d'identité ; voici mon pouvoir ; enfin, Monsieur, voici la clef...

— Bien, Monsieur, attendez un instant que j'avertisse M. le Directeur. Si vous voulez entrer. »

M. D... se sentit tout aise, mais sa joie ne fut que de courte durée quand il s'entendit interpeller de la façon suivante :

— Ah ! c'est vous qui venez pour le trésor espagnol : vous êtes le cinquième depuis hier, monsieur, et ça commence à m'impatienter.

— Comment, monsieur ?

— Je dis que ma banque est une maison respectable et que je suis outré de voir que des aigrefins la prenne en guise de volière pour dindons plumés.

— Mais, monsieur...

— Il n'y a pas de « mais, monsieur ». C'est comme j'ai le regret de vous le dire ! Allez conter, si vous le voulez, votre histoire à M. le Commissaire ; quant à moi, je ne puis rien pour vous et j'ai, au surplus, Monsieur, l'honneur de vous saluer ».

M. D... se retrouva donc seul dans Lyon avec sa clef, et un peu de désarroi dans sa tête...

Il reprit tout réfléchissant le train pour Paris, et là, réflexions faites, entra dans une fureur folle... et dans le bureau du chef de la police de sûreté, à qui il confia son aventure.

M. le chef de la sûreté calma tant bien que mal M. D..., et promit de s'occuper de son affaire.

DECIDEMENT, CET ESPAGNOL EST CORRECT

De retour à Tourcoing, une dernière surprise attendait M. D... Une lettre. (C'est même un peu extraordinaire que M. D... n'ait pas été obligé de payer une surtaxe pour la retirer), une lettre de son... correspondant d'Espagne, le remerciant de son amabilité et s'excusant de la peine qu'il lui avait donnée pour ces dix-sept malheureux mille francs, qui ne valaient certainement pas qu'un brave homme comme lui se dérangea de si loin pour lui apporter.

Il informait en outre M. D... qu'au cas où celui-ci aurait eu l'intention de mettre la police au courant de cette insignifiante histoire, il partait pour l'Amérique du Sud et c'est donc la police argentine qu'il fallait informer.

M. D... n'a pas dit s'il informerait la police argentine, ni s'il en aviserait la police mobile; M. D..., d'ailleurs, ne dit plus rien du tout.

Il attend, comme tout le monde, la vague de baisse...

Le Drame au revolver de la Rue Nationale

L'état de Mlle Berthe Desprès, la victime du drame au revolver de la rue Nationale, hospitalisée à Saint-Sauveur, continue à être satisfaisant.

La jeune fille a été radiographiée à plusieurs reprises, mais la balle n'a pu encore être extraite.

Ses jours, toutefois, sont hors de danger.

Mlle Desprès s'est portée partie civile. Sa cause sera défendue par Me Moitier.

M. Glorian, juge d'instruction, qui est chargé d'instruire cette affaire, interrogera vraisemblablement Mme D..., samedi ou lundi prochain. M. Glorian a, en outre, commis un médecin légiste en vue de lui fournir un rapport sur l'état réel de la victime.

Le choix d'un plumard

La reconstitution aidant, tout le monde s'est remonté en literie. Les uns ont choisi le Kapok, d'autres la laine blanche ou grise.

Certains ont racheté un bois de lit en acajou, d'autres en pitchpin, d'autres... en cuivre.

Pucholis Louis, lui, qui a 34 ans et qui demeure, pas régulièrement, 28, boulevard de l'Usine, s'est tout simplement couché sur le trottoir de la place Sébastopol.

Ça fait moins de draps, peut-être pensait-il. M. le Commissaire, qui n'aime pas ce genre de plaisanterie, a dressé à Pucholis un procès-verbal pour ivresse manifeste et publique.

L'INFANTICIDE DE ROUBAIX AU PARQUET DE LILLE

M. Gobert, juge d'instruction, accompagné de son greffier et de M. Roturier, substitut du procureur de la République, se sont rendus hier à Roubaix, sur les lieux où la jeune Carton a perpétré son crime.

L'infanticide, qui est actuellement en traitement à l'Hôpital de la Fraternité, sera écrouée dès que son état le permettra.

AU COMICE AGRICOLE

L'ELECTION DU BUREAU

Le Comice Agricole de l'arrondissement de Lille a procédé hier au renouvellement de son bureau.

Ont été nommés : MM. Guilbaut, président ; Crespel, Legrand, Pollet-Lorthiot, vice-présidents ; [illegible], secrétaire général ; Caron, secrétaire-adjoint ; Henri Ghesteau, secrétaire des séances ; [illegible], trésorier ; [illegible], trésorier adjoint ; Varlet, archiviste.

[illegible] et M. Lefebvre, députés, ont [illegible] leur appui au vœu du Comice Agricole demandant la fabrication d'un alcool carburant et la liberté de fabrication de l'alcool de bouche dans nos régions.

UN VŒU EXTRAORDINAIRE

Ces Messieurs du Comice Agricole ont [illegible], en fin de séance, un vœu qui nous semble extraordinaire.

Certains — Messieurs — nous avons le droit de les désigner de cette appellation, puisque le Tribunal les condamna comme tels — ont été condamnés à des amendes allant jusqu'à 3.000 fr. d'amende et deux mois de prison, et ce, pour hausse illicite de lait, beurre et œufs.

Or, ces Messieurs du Comice, seraient désireux de ne plus voir les commissaires de police qui — à bon droit — dressèrent les contraventions qui menèrent les [illegible] coupables devant dame justice, se mêler de leurs petites affaires.

Ces Messieurs prétendent même, que ce faisant, les commissaires de police font de l'arbitraire.

Comme les tribunaux ont condamné les cultivateurs délinquants à de fortes amendes, il est pourtant à présumer que lesdits commissaires de police ne firent que leur devoir, purement et simplement.

En toute son intégralité, et... ingénuité, voici le vœu du Comice Agricole :

« Le Comice émet des protestations relatives à l'illégalité de la réglementation de la vente des produits agricoles sur les marchés, sous prétexte de hausse illicite, demande aux Pouvoirs publics de revenir sur les circulaires adressées dans ce sens, critique l'arbitraire qui préside à la fixation des prix, demande qu'on laisse, sur les marchés, opérer le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande et sollicite la suspension des peines édictées jusqu'ici ».

Il est à présumer que les Pouvoirs publics ne tiendront aucun cas de ce vœu « intéressant », peut-être pour certains, mais par cela même un peu trop « intéressé », semble-t-il bien.

Dans la Police

MISE AU POINT NECESSAIRE

Nous disions dernièrement que les agents de police se montraient [illegible] la Municipalité leur donnait en cas de mariage ou de naissance d'un enfant.

Or, d'après une information officielle qui nous parvient, cette prime supprimée aurait été remplacée de la façon suivante :

Par an et pour chacun des deux premiers enfants de moins de 16 ans, l'agent — ou l'employé, car il s'agit également des employés de Mairie — touchera une somme de trois cent trente francs à partir du troisième, quatre cent quatre-vingts francs.

Ces avantages compensent amplement, et au-delà, comme on le voit, la suppression de la prime de cent francs.

Dans les P. T. T.

UNE ECONOMIE MAL PLACEE

On nous écrit :

Pour faire l'économie d'une heure supplémentaire de nuit payée au personnel l'Administration des Télégraphes veut, désormais, réduire à une seule unité présente de 5 heures à 7 heures du matin, les deux unités qui depuis 50 ans, assurent à ce moment le service.

Nous nous permettons de faire observer à cette Administration la grave responsabilité qu'elle encourt pour une si piètre affaire.

Il nous paraît incohérent qu'un Central télégraphique régional de l'importance du nôtre soit — pour quelques francs par jour — laissé à l'aléa de la présence d'un seul employé.

De même que le téléphone, le télégraphe peut être à des heures aussi variées qu'inopinées, appelé à établir des liaisons officielles et multiples d'extrême urgence.

Nous pourrions en donner l'exemple tout récent de la catastrophe d'Armentières, où les deux services furent sur les dents pendant plusieurs heures. Si, à ce moment, un seul employé avait été de service au télégraphe, les chefs de ce bureau auraient été l'objet de griefs fâcheux : ne pas prévoir, c'est mal gouverner.

Par mesure d'économie, bien entendu, et de sécurité, nous réclamons le maintien des deux unités actuelles.

Réduction des tarifs d'électricité et des tramways.

Par suite de la baisse du charbon, tout comme le gaz, l'électricité va, paraît-il baisser de prix. Pour la fin de janvier, on peut prévoir que de nouveaux tarifs moins onéreux que les précédents, seront en vigueur. Abonnés, commerçants et industriels, seront heureux, nous n'en doutons pas, d'apprendre cette bonne nouvelle.

Même cause, mêmes effets, en ce qui concerne les tramways de Lille qui ont récemment augmenté leurs tarifs dans la proportion que l'on sait. Heureusement, la Municipalité de Lille avait pris ses précautions et bien précisé que les clauses du nouvel avenant n'étaient que provisoires et consenties seulement à cause du prix élevé du combustible.

Le coût du charbon diminuant, un nouvel avenant va être établi, diminuant le prix des places.

A quand la baisse du tarif des blanchisseurs, etc., etc. ?

AVIS ET COMMUNICATIONS

AUX REFUGIES DU CANTON DE LA BASSEE. — Le Maire de Lille informe les réfugiés du canton de La Bassée, qu'une élection aura lieu le dimanche 23 janvier, pour la nomination d'un conseiller d'arrondissement.

Le bureau des élections à la Mairie sera ouvert de 10 heures à midi, pour permettre aux intéressés l'exercice de leur droit de vote.

AVIS AUX SOCIETES DE SECOURS MUTUELS. — Pour être comprises dans la répartition du subside voté par le Conseil municipal, les Sociétés de Secours Mutuels doivent adresser d'urgence, à la Mairie (bureau de l'Assistance publique), et avant le 31 janvier 1921, un état, arrêté au 31 décembre dernier, donnant la liste des membres participants, domiciliés à Lille, et mentionnant les radiations effectuées au cours de l'année 1920 par suite de décès ou de toute autre cause.

Sociétés diverses

ANCIENS SOUS-OFFICIERS DE LILLE. — La Société de secours mutuels des Anciens sous-officiers de Lille et sa banlieue, a tenu dimanche, à l'Hôtel Delcourt, rue de Tournai, son assemblée générale trimestrielle, sous la présidence de M. Decoster, son vénérable président.

Au cours de cette réunion, il a été procédé au renouvellement partiel du Conseil d'administration.

Ont été élus :
Vice-Président : M. Deleval Victor.
Archiviste : M. Copin Victor.
Administrateurs : MM. Cauchy Arthur, Desorez Hector, Huvillier Georges, Lemoine Alphonse, François Gustave, Lesage Georges, Carlier Julien et Decrock Charles.

L'assemblée générale a également décidé de faire, à une date qui sera fixée ultérieurement, une fête du Souvenir qui consistera en : 1. Une messe en musique à l'intention des membres décédés ; 2. Une manifestation au cimetière en l'honneur des sociétaires tombés au Champ d'honneur ou décédés pendant l'occupation.

MUTUELLE DES COUPEURS RECEPTIONNEURS. — Assemblée générale, le 21 janvier, à 19 heures au siège, 19, rue du Molinel.

AMICALE BERTHELOT. — Assemblée générale le 21 janvier 1921, à l'Ecole, à 7 heures et demie du soir.

Ordre du jour : Renouvellement de la Commission pour 1921 : Concours de bac.

A l'issue de cette assemblée, tombola.

Les anciens élèves et leurs parents sont priés d'y assister.

LE SECRETAIRE.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES. — Delobeque Yvonne, rue des Bouchers, 40 ; Blicq Gilbert, rue de Lannoy, 132 ; Lafs Marie, rue d'Isly, 39 ; Roussel Yvonne, rue de Seclin, 21 ; Barret Janine, rue Puebla, 26 ; Carpentier Anne-Marie rue [illegible], 37 ; Inglebert Hortense, rue [illegible], 62 ; Leys Henri, boulevard Montebello, 67 ; Debuys Gisèle, rue B.-de-Perthes, c. de la Digue, 12 ; Meyen André, rue Rogations, 29 ; Lamonier Marguerite, rue d'Aboukir, 31.

DECES. — Caignet Olive, 42 ans et demi, épouse Louis Fauconprez, rue d'Esquermes, 38 ; Lust Pélagie, 41 ans et demi, épouse Norbert Benoit, rue Iéna, 53 ; Lefebvre Yvonne, 8 ans et demi, rue du Port, 86 ; Heudens Henri, 1 mois, rue Transvaal, 7 ; Delécluse Robert, 2 jours, rue Aristote, 26 ; Becker Jacques, 1 an, rue Meurein, 175 ; Delval Jenny, 23 ans et demi, cél., rue [illegible] ; [illegible], rue de la Plaine, 39 ; [illegible], 66 ans, veuve de Gérard Joly, rue Malesherbes, 26 ; Terrache Gustave, 75 ans, [illegible], rue [illegible] ; [illegible], quai de la Basse-Deûle, 104 ; Saint-Michel Auguste, 48 ans, époux Adolphine Lecomte, rue [illegible], 40 ; [illegible] ; Drouvin Jean-Baptiste, 67 ans, veuf de Rosalie Visserie, rue Saint-Sauveur, 69 ; [illegible] ; Delanoy Adolphe, 76 ans, époux [illegible], boulevard Montebello, 106 ; [illegible], rue des Guinguettes, 114 ter.

RÈGLES DOULOUREUSES (RETARD, MIGRAINES, RETOUR D'AGE &c.) [illegible] PAR LE TRISTYL-NOYON

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HELLEMMES

Deux indésirables arrêtés

ON CROIT TENIR UN MALFAITEUR D'ENVERGURE

Les gendarmes de Lille se sont distingués hier soir en opérant une double arrestation, à Hellemmes, dans la cave d'une maison en construction, située à proximité du passage à niveau de la ligne de Flers.

Ils avaient appris que dans cette cave venaient coucher deux indésirables, recherchés par la police, un nommé Dufour André, [illegible] ans, originaire de Rosendael, et sa maîtresse, Gossi Germaine, d'Hellemmes.

Dufour était en état de vagabondage depuis plusieurs mois. Condamné à plusieurs reprises pour escroqueries, il vivait dans les hôtels et avait pris l'habitude de ne pas payer ses repas. Plusieurs plaintes avaient été déposées à la police à ce sujet.

Le 4 janvier, à Roubaix, il s'empara du portefeuille d'un M. Desobry, de Croix, et se servit du titre de congé de ce dernier pour se créer une fausse identité.

Quant à son amie, elle est inculpée d'avoir dérobé les [illegible] de l'école d'Hellemmes.

Dufour n'a pu rendre compte de son emploi du temps durant ces jours derniers. On le soupçonne d'avoir participé aux vols et agressions nocturnes commis depuis quelque temps dans la région de Lille.

Le couple indésirable a été incarcéré à la gendarmerie de Lille. Tous deux seront déférés au parquet.